



Politique financière, Réglementation

Exigences de fonds propres imposées à UBS: un cavalier seul de la Suisse ***aurait des conséquences sur l'ensemble de l'économie***

24.11.2026

D'un coup d'oeil

- La CER-N souhaite que, à l'avenir, UBS couvre 90% de ses participations étrangères par des fonds propres de base durs. Une telle décision constituerait un cavalier seul international
- Cela entraînerait une hausse des coûts de financement qui toucherait les entreprises exportatrices, les PME ainsi que les clients
- Le Conseil national est désormais appelé à trouver de toute urgence une solution économiquement supportable

La Commission de l’économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a décidé, le 24 novembre, que les participations d’UBS dans des filiales étrangères devront désormais être couvertes à 90% par des fonds propres de base durs (CET1). Ce faisant, elle suit le Conseil des États. Ce projet, qu’on appelle la «lex UBS», affecterait en réalité l’ensemble de l’économie.

Exigences de fonds propres accrues: l’économie réelle en fera les frais

Les entreprises tournées vers l’exportation, qu'il s'agisse de groupes ou de PME, seraient particulièrement touchées. En matière de financement commercial, de couverture et d’accès aux marchés internationaux des capitaux, les banques axées sur le marché national ne pourraient pas simplement remplacer UBS. S’ensuivrait une hausse des coûts, une baisse de la concurrence et la délocalisation de certains secteurs d’activité. Le secteur bancaire représente à lui seul 8,8% de la valeur ajoutée brute et 9,2% des impôts directs.

Exigences de fonds propres: un cavalier seul international

La Suisse est déjà une des places financières appliquant les règles les plus strictes en matière de fonds propres. Aucune autre juridiction importante ne prévoit une telle couverture pour les participations étrangères. L’UE, les États-Unis et le Royaume-Uni réexaminent au contraire leur réglementation sous l’angle de la compétitivité. Credit Suisse a toujours respecté largement les exigences en matière de fonds propres; sa chute est avant due à des défaillances au niveau de la direction et de la surveillance. D’autres divergences par rapport aux normes internationales ne sont donc justifiées que si leur contribution à la stabilité est démontrée.

Il faut une vue d’ensemble

economiesuisse réclame un dispositif de sécurité qui soit également efficace en cas de crise. Pour cela, il faut une vue d’ensemble: les fonds propres, le PLB, la liquidité, la surveillance et la liquidation forment une architecture de sécurité globale. Le Conseil fédéral présente ces mesures les unes après les autres, dans des projets distincts, ce qui complique l’évaluation de leurs interactions et de leurs effets cumulés. La décision prise cette semaine est regrettable et résulte de cette approche. Le Conseil national est désormais appelé à trouver de toute urgence une solution économiquement supportable



Rudolf Minsch
Responsable Politique économique générale & Économie extérieure, Chef économiste, Vice-président du comité de direction



Erich Herzog
Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel, membre de la direction élargie



Basile Dacorogna
Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch